

Réforme des rythmes éducatifs

Réunion publique du 22/05/ 2014



Réforme des rythmes éducatifs

1^{ère} partie – Les horaires de la semaine à la rentrée 2014



1^{ère} partie – Les horaires de la semaine à la rentrée 2014

1/Ce que vous nous avez dit au travers des questionnaires de 2013

Ce que vous nous avez dit au travers des questionnaires de 2013

- Vos réponses ont été analysées et ont servi de base à la réflexion sur la définition du projet:

Vos réponses	Ce qu'ont décidé le comité de pilotage et le Conseil municipal
78% des familles ont indiqué préférer le mercredi comme nouvelle demi-journée travaillée.	Le mercredi a été retenu comme nouvelle matinée travaillée.
46% des familles ont besoin d'un service de restauration scolaire le mercredi midi.	Le mercredi midi, les possibilités pour l'école Lucie Aubrac seront les suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Soit vous venez chercher votre enfant dès la fin du temps d'enseignement à 12h.- Soit vous venez le chercher à la garderie payante entre 12h et 12h30
39% des familles ont besoin d'un ALSH l'après-midi.	<ul style="list-style-type: none">- Soit il est inscrit à l'ALSH et mange à la cantine. Les enfants de l'école Ste Anne inscrits à l'ALSH l'après-midi seront sous la responsabilité des agents communaux à partir de 12h30, début du repas.

Ce que vous nous avez dit au travers des questionnaires de 2013

Vos réponses	Ce qu'ont décidé le comité de pilotage et le Conseil municipal
64% des familles ne pourront venir chercher leurs enfants après le temps d'enseignement	Tous les jours, une prise en charge des enfants sera proposée à l'issue du temps d'enseignement : 2 jours de garderie classique (jusqu'à 19h à l'école Lucie Aubrac), et 2 jours de Temps d'Activités Périscolaires (TAP jusqu'à 16h30) suivis de garderie jusqu'à 19h (à l'école Lucie Aubrac) pour les familles qui en ont besoin.
12% des familles subordonnent l'inscription de leurs enfants en TAP à la qualité de ceux-ci	Le détail des activités proposées sera listé plus loin dans la présentation.
21% des enfants ne pratiquent aucune activité extra-scolaire	Les TAP seront gratuits, et les enfants inscrits auront accès à un panel varié d'activités.

Ce que vous nous avez dit au travers des questionnaires de 2013

Vos réponses

Parmi les enfants qui ont une activité extra-scolaire, il s'agit dans la plupart des cas (89%) d'une activité sportive.

Ce qu'ont décidé le comité de pilotage et le Conseil municipal

Des activités citoyennes et environnementales, culturelles et artistiques et sportives seront proposées aux enfants.



Ce que vous nous avez dit au travers de la réunion publique de 2013

Vos réponses	Ce qu'ont décidé le comité de pilotage et le Conseil municipal
Beaucoup de questions ont porté sur le coût des TAP et de la réforme d'une manière générale.	Les TAP seront gratuits. La mise en place de la réforme représentera un surcoût annuel dans le budget communal de près de 100 000 €, soit 8% des dépenses de fonctionnement 2013.
Nombre de questions ont porté sur les modalités de fonctionnement des TAP	Ce point fera donc l'objet d'une partie de l'exposé.

Ce que vous nous avez dit au travers de la réunion publique de 2013

Vos réponses	Ce qu'ont décidé le comité de pilotage et le Conseil municipal
<p>Plusieurs questions portaient sur la communication en direction des familles.</p>	<p>Sur ce point, seuls les horaires ont été communiqués fin 2013. La campagne électorale rendait difficile une réunion publique avant les élections.</p> <p>Comprenant parfaitement ce besoin d'informations, un guide des TAP sera proposé aux familles. De même, un référent TAP sera désigné par école : Géraldine Richer à l'école Sainte Anne et Johann Dauphas à l'école Lucie Aubrac. Cécile Brossier, coordinatrice enfance assurera des permanences dans les écoles, lors des inscriptions et à la rentrée pour répondre aux questions que vous vous posez.</p>
<p>Une partie des questions sur le rôle des associations</p>	<p>Elles ont toutes été consultées. Toutefois, les heures des TAP n'étaient le plus souvent pas conciliables avec les possibilités des bénévoles.</p>

1^{ère} partie – Les horaires de la semaine à
la rentrée 2014

2/ La semaine de vos enfants à la rentrée 2014



La semaine de vos enfants à la rentrée 2014


- Ecole Lucie Aubrac:
- Le décret de janvier 2013 s'applique aux écoles publiques. Les écoles privées restent libres de leur organisation.
- Le Comité de pilotage et le conseil municipal ont validé fin 2013 l'organisation de la semaine suivante :

	7h	8h30	11h30	12h	13h30	16h00	16h30	19h h.ensgt
Lu	G	Ensgt		PM	Ensgt	G ou APC	G	5h30
Ma	G	Ensgt		PM		15h15 TAP	G	4h45
Mer	G	Ensgt		PM	temps extra scolaire			3h30
Jeu	G	Ensgt		PM	Ensgt	G ou APC	G	5h30
Ven	G	Ensgt		PM		15h15 TAP	G	4h45

heures 1/2 journées			
3	4		12
3,5	1		3,5
2,5	2		5
1,75	2		3,5
			24

heures total heures		
1,25	2	2,5

APC	
0,5	2

 Pause méridienne 2h

 Garderie classique

La semaine de vos enfants à la rentrée 2014

- Ecole Sainte Anne :
- * L'école Sainte Anne a décidé de s'engager dans la réforme à la rentrée 2014. Du fait de marges de manœuvre plus grandes sur le temps du midi, elle a choisi l'organisation suivante :

➤ Pour les maternelles :

	8h30	11h45	12h	13h15	16h00	16h30	19h
Lu	Ensgt		PM		15h15 TAP		G
Ma	Ensgt		PM		15h30		G
Mer	Ensgt		PM	13h30	temps extra scolaire		
Jeu	Ensgt		PM		15h15 TAP	16h30	G
Ven	Ensgt		PM		15h30		G

➤ Pour les primaires :

	8h30	12h	13h30	16h00	16h30	19h	
Lu	Ensgt		PM		15h15 TAP		G
Ma	Ensgt		PM		15h30		G
Mer	Ensgt		PM	temps extra scolaire			
Jeu	Ensgt		PM		15h15 TAP	16h30	G
Ven	Ensgt		PM		15h30		G

Réforme des rythmes éducatifs

2^{ème} partie – Les nouveaux temps d'activités périscolaires

2^{ème} partie – Les nouveaux temps d'activités périscolaires (TAP)

1/ Des temps animés par le personnel
communal dans les 2 écoles

Des TAP animés par du personnel communal dans les 2 écoles

L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) a fait savoir à la collectivité sa volonté d'associer pleinement l'école privée Sainte Anne à cette réforme.

Dans un souci d'égalité des enfants de la commune, le Conseil municipal a décidé d'organiser des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dans chaque groupe scolaire, l'école Lucie Aubrac et l'école Sainte Anne.

Le personnel communal prendra en charge les enfants en primaire dans chaque école.

Pour les enfants en maternelle, le respect du principe d'unité de visage et de lieu sera pris en compte : ces enfants resteront confiés au personnel qui les prend en charge habituellement, donc aux agents communaux pour les enfants de l'école Lucie Aubrac et au personnel de l'école Sainte Anne pour les enfants de l'école privée.

2^{ème} partie – Les nouveaux temps
d'activités périscolaires (TAP)

2/ Qui va prendre en charge vos
enfants ?

L'équipe d'animation- composition et qualifications

* Composition de l'équipe et organisation :

- ⇒ L'équipe d'animation est composée aujourd'hui de **9 animateurs professionnels**. 5 d'entre eux sont des fonctionnaires territoriaux, 4 d'entre eux sont en contrat à durée déterminée. Cécile Brossier, coordinatrice enfance est chargée d'encadrer l'équipe.
- ⇒ **2 agents restent à recruter** : les recrutements seront fonction du nombre d'enfants inscrits en TAP.
- ⇒ Sur chaque école, **un animateur sera identifié comme référent TAP pour les familles et l'équipe enseignante**. La coordinatrice enfance sera également à l'écoute des familles et des enseignants.

L'équipe d'animation- composition et qualifications

* Qualifications des animateurs :

Animateurs	Diplômes	Années d'expérience	Statut
Géraldine	BAFA et BAFD	8 ans	Fonctionnaire, adjoint d'animation
Nathalie	BAFA et BAFD en cours	8 ans	Fonctionnaire, adjoint d'animation
Joseph	BAFA	4 ans	Fonctionnaire, adjoint d'animation
Stéphanie	BAFA	5 ans	CDD
Amandine	BAFA en cours	10 mois	CDD
Cécile	BAFA, BAFD, BPJEPS	20 ans	Fonctionnaire, Animateur
Christèle	CAP petite enfance	9 ans	Fonctionnaire, adjoint d'animation
Sophie	CAP petite enfance + BAFA	12 ans	Fonctionnaire, ATSEM

L'équipe d'animation- composition et qualifications

* Qualifications des animateurs :

Animateurs	Diplômes	Années d'expérience	Statut
Johann	DEUST en animation et gestion des activités physiques, sportives et culturelles- parcours milieu urbain	9 ans	CDD
Elsa	En cours BAFA	Pas encore d'expérience mais interviendra sur l'ALSH cet été	CDD

L'équipe d'animation- composition et qualifications

- * **Formation continue des animateurs :**
- * **Pour enrichir et développer leurs compétences, tous les animateurs ont accepté d'effectuer des formations proposées par exemple par le CNFPT et par la DDCSPP :**
 - **Exemples d'inscriptions en cours,**
 - « Encadrer des activités d'arts plastiques avec des enfants de 3-11 ans : utiliser le matériel de récupération et produire en volume »
 - « Faire chanter un groupe d'enfants »
 - « Créer une activité éducative autour du jeu pour les 3-11 ans » ...
- * **Si les équipes enseignantes étaient intéressées et l'Inspection Académique d'accord, la commune pourrait demander au CNFPT d'organiser une formation rassemblant à la fois les enseignants et les animateurs sur les rythmes biologiques de l'enfant par exemple ou sur un autre thème.**

Les intervenants extérieurs

- * **Des intervenants extérieurs seront également mobilisés par les TAP :**
 - * **Madame Vaugeois, diététicienne**
 - * **L'ASCA sur l'école Sainte Anne uniquement puisqu'il y a plus de groupes à Sainte Anne qu'à l'école Lucie Aubrac. Mais des ateliers sportifs seront animés par Johann Dauphas, animateur sportif à l'école Lucie Aubrac.**
 - * **Le club de théâtre interviendra ponctuellement.**

2^{ème} partie – Les nouveaux temps
d'activités périscolaires (TAP)

3/ Dans quels locaux les enfants seront-ils
pris en charge?

Les locaux

- * **A l'école Lucie Aubrac, si tous les enfants s'inscrivent en TAP, 9 groupes seront constitués :**

- **Enfants en primaire :**

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Classe primaire 1	Classe primaire 2	Classe mobile 1	Classe mobile 2	Salle de sport

- * **Enfants en maternelle**

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Classe maternelle 1	Classe maternelle 2	Salle de motricité	Dortoir

- * **A l'issue des TAP, vous viendrez chercher vos enfants à l'école Lucie Aubrac comme habituellement.**

Les locaux

* A l'école Sainte Anne, si tous les enfants s'inscrivent en TAP, 9 groupes seront constitués :

➤ Enfants en primaire :

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5

Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8	Groupe 9
Classe 6	Classe 7	Salle de sport	Salle de sport

* A l'issue des TAP, vous viendrez chercher vos enfants à l'école Sainte Anne comme habituellement.

2^{ème} partie – Les nouveaux temps d'activités périscolaires (TAP)

3/ Le Contenu des TAP

Le contenu des TAP

- * Le contenu des TAP a été travaillé par l'équipe d'animation, en fonction des domaines de compétences de chacun.
- * Les orientations données par les Directeurs des 2 écoles ont été prises en compte. La cohérence éducative est un objectif visé par la commune : une coordination est possible sur l'année scolaire pour une plus grande continuité éducative.
- * Les activités proposées relèveront de 3 domaines d'activités :
 - Citoyennes et environnementales
 - Physiques et sportives
 - Artistiques et culturelles
- * Les TAP sont organisées par périodes, ponctuées par les vacances scolaires. L'année scolaire est ainsi découpée en 5 périodes. Chacune comprend entre 5 et 10 semaines, durant lesquelles les enfants suivront les mêmes thématiques.

Le contenu des TAP

- * Vos enfants pratiqueront deux activités différentes les deux jours de TAP .
- * Les groupes seront constitués au maximum de 14 enfants pour les maternelles et de 18 enfants pour les primaires. Un animateur encadrera chaque groupe.
- * Les animateurs veilleront à ne pas être dans la suractivité.
- * Les jours de TAP, 1h45 d'enseignement est prévue avant les TAP : il ne serait pas cohérent de ponctuer ce temps d'une récréation. Aussi, il sera assuré par la commune à partir de 15h15. en contrepartie, les enseignants soutiendront les animateurs sur ce temps de transition, complexe à gérer.

Le contenu des TAP

La liste des activités qui va suivre est la liste de des ateliers prévus si tous les enfants s'inscrivent aux TAP. Si le nombre d'inscriptions est inférieur aux prévisions, certains ateliers seront reportés les années d'après. Par ailleurs, les enfants ne pratiqueront pas toutes ces activités sur un an, mais sur la durée de leur scolarité.

Le contenu des TAP

Enfants en primaire	
Ateliers proposés	Descriptifs
Théâtre	Projet qui présente l'élaboration d'une pièce de théâtre depuis son origine à la représentation. Du jeu scénique à l'initiation littéraire, les enfants vont imaginer, créer une petite pièce. Intervention ponctuelle du club de théâtre
Couture et customisation	Initiation aux points de base, personnalisation d'objets ou de vêtements voire confection des costumes du projet théâtre.
Atelier cartonnage/papier	S'initier à la découpe, l'assemblage, le collage, la réalisation de petits objets décoratifs voire fabrication des décors du projet théâtre.
Musique	Partir à la découverte du son et développer les capacités d'écoute des enfants par des jeux musicaux. Au cours du cycle, les enfants créeront une chanson et imagineront l'air musical qui l'accompagne. Ils fabriqueront des instruments de musique.

Le contenu des TAP

Enfants en primaire	
Ateliers proposés	Descriptifs
Ateliers culinaires et diététiques	Découverte de goûts, de saveurs nouvelles, créer de petites recettes simples. Sensibiliser les enfants à la thématique de l'alimentation : alimentation équilibrée bien répartie dans la journée, petits jeux sur la saisonnalité ou comment cultiver les fruits et les légumes, à quel moment ? Intervention de Mme Vaugeois, diététicienne
Gestes de prévention	S'initier à la prévention des risques domestiques et des gestes de premiers secours
Découverte de l'environnement	Sensibilisation au respect et à la préservation de l'environnement – découverte de la faune et la flore - Réalisation de jardins – Art floral – Fabrication d'abris pour oiseaux et insectes
Histoires à conter	Découverte de mondes merveilleux et imaginaires – Libre cours à l'imagination pour que les enfants créent leur histoire, la mettent en forme et l'illustrent.

Le contenu des TAP

Enfants en primaire	
Ateliers proposés	Descriptifs
Arts plastiques	Découverte d'arts différents (art primitif, art naïf, art singulier, art aborigène...), et des techniques liées - expérimenter les arts plastiques comme moyen d'expression créatrice.
Généalogie	Construction d'une machine à remonter le temps pour découvrir ses origines, le mode de vie et les coutumes de ses ancêtres- Réalisation d'une exposition à partir des objets d'autres temps collectés.
Atelier d'expression	« Quoi de neuf ? » : parole libre aux enfants sur différents thèmes. Apprentissage du respect de l'autre, de l'écoute
Modelage	S'initier aux différentes techniques de modelage, réalisation de différents objets.

Le contenu des TAP

Enfants en primaire

Ateliers proposés	Descriptifs
Sports collectifs	s'initier au basket : règles de base, passes, dribble, shoot
Sports de lutte	s'initier à des jeux d'opposition et à de la souplesse musculaire

Le contenu des TAP

Enfants en maternelle	
Ateliers	Descriptifs du contenu
Contes et histoires	Ecoute de contes et histoires à la médiathèque
Ateliers créatifs, décorations	Création et fabrication de petits objets décoratifs
Expression corporelle	En première partie de séance, découverte de la danse-contact (sous forme de jeux et d'exercices simples, pour appréhender l'autre avec bienveillance et tisser des liens)
Chants, comptines, musique	Chants, comptines et musique.
Les 5 sens	Découverte et appréhension du monde qui nous entoure au travers des 5 sens : petites expériences, activités manuelles, jardinage.

2^{ème} partie – Les nouveaux temps d'activités périscolaires (TAP)

4/ La Charte des TAP

La Charte des TAP

Les principes relevant de la responsabilité communale

Explications

La commune s'engage à prendre en charge tous les enfants à la fin de l'école

Le projet est prévu pour tous les enfants scolarisés à Romagné

Les TAP sont des temps facultatifs, les enfants ne sont pas obligés d'y participer mais la réforme vise à faire découvrir aux enfants des activités et notamment à ceux qui n'en pratiquent pas.

L'objectif est donc d'accueillir le maximum d'enfants

Les TAP sont des temps d'activités de découverte, d'initiation, d'expérimentation. A caractère ludique, ils ne relèvent pas d'un apprentissage. Ces temps doivent respecter le rythme des enfants.

En aucun cas, les TAP n'ont vocation à se substituer à des temps d'enseignement.

La Charte des TAP

Les principes relevant de la responsabilité communale

Explications

Les TAP sont encadrés par du personnel communal, associatif ou par des intervenants extérieurs. Le personnel est prévu en conséquence du nombre d'enfants inscrits.

Lorsqu'un intervenant extérieur propose une activité à un groupe, il est accompagné d'un animateur (sauf pour l'ASCA)

L'équipe périscolaire veille à la composition des groupes.

Dans un souci de sécurité des enfants et de bonne gestion des deniers publics, l'équipe fera en sorte de constituer des groupes complets (18 ou 14 enfants).

Initialement, l'idée de choix des groupes par les enfants avait été envisagée mais celle-ci s'est avérée beaucoup trop complexe en termes de gestion et ne respectait pas l'esprit de la réforme.

Toute situation particulière quant à la participation à un TAP, peut être étudiée (soins paramédicaux, dispense sportive...)

Par exemple, si un enfant est inscrit aux TAP mais qu'il a un RDV chez l'orthophoniste sur un créneau, il ne sera naturellement pas privé de TAP une autre après-midi.

La Charte des TAP

Les principes de fonctionnement relevant de la responsabilité des parents et des enfants

Explications

L'inscription aux TAP est obligatoire et se fait pour l'année scolaire, pour les 2 jours par semaine.

Pour permettre aux enfants d'avoir accès à toutes les activités et pour faciliter le recrutement des animateurs, ce point est essentiel.

Toute inscription aux TAP engage l'enfant à être assidu.

Ce principe est essentiel au bon fonctionnement des groupes

Les parents qui ne souhaitent pas inscrire leur(s) enfant(s) aux TAP seront tenus de venir les chercher dès la fin de l'école.

Aucune garderie n'est prévue en parallèle des TAP : un enfant non inscrit doit donc impérativement être pris en charge par ses parents. A défaut, cela génèrera des retards pour les enseignants, puisque les enfants sont sous leur responsabilité jusqu'à l'arrivée des parents.

La Charte des TAP

Les principes de fonctionnement relevant de la responsabilité des parents et des enfants

Explications

En cas d'impossibilité de participer à une séance de TAP, l'enfant devra fournir un justificatif.

Celui fourni à l'enseignant le reste de la journée suffira.

Tout manquement en termes d'assiduité, de respect quant à l'organisation des TAP, de respect des animateurs, de respect du matériel et des locaux peut être sanctionné.

La sanction peut aller jusqu'à l'exclusion des TAP pour l'année scolaire en cours.

Vu le nombre d'enfants par groupe, le respect au sein de chaque groupe est indispensable au bon fonctionnement des TAP.

2^{ème} partie – Les nouveaux temps d'activités périscolaires (TAP)

5/ Pratiquement ?

Les modalités d'inscription aux services enfance déjà existants

Service	Bénéficiaires	Référent	Pièces nécessaires
Inscription à la garderie périscolaire payante (à partir de 16h30)	Enfants de l'école Lucie Aubrac	Cécile Brossier	dossier administratif unique des services péri et extra scolaires dossier inscription 14-15.pdf
Inscription au restaurant scolaire	Enfants de l'école Lucie Aubrac	Cécile Brossier	dossier administratif unique des services péri et extra scolaires
Inscription à l'ALSH + repas du mercredi	Enfants des 2 écoles	Cécile Brossier	dossier administratif unique des services péri et extra scolaires + fiches d'inscription des mercredis et/ou des vacances

Restaurant scolaire et garderie : à la rentrée, les parents informent, comme actuellement, au jour le jour ou à la semaine de l'inscription ou non des enfants à la garderie et la cantine.

Les modalités d'inscription aux nouveaux services enfance

Service	Bénéficiaires	Référent	Pièces nécessaires
Inscription aux TAP	Enfants en primaire des 2 écoles et en maternelle de Lucie Aubrac	Johann Dauphas pour l'école Lucie Aubrac; Géraldine Richer pour l'école Ste Anne; Cécile Brossier pour les 2 écoles	dossier administratif unique des services péri et extra scolaires + fiche d'inscription dossier inscription 14-15.pdf ; Trame fiche inscription Ecole Lucie Aubrac.pdf ; Trame fiche inscription Ecole Sainte Anne.pdf
Inscription à la garderie périscolaire non payante de 16h à 16h30	Enfants de l'école Lucie Aubrac	Johann Dauphas et Cécile Brossier	Documents identiques à ceux pour les TAP

Les documents seront à rendre pour **le 15 juin 2014**, date impérative pour la constitution des groupes TAP.

Ils sont à remettre à Cécile Brossier, soit lors de ses permanences dans les écoles :

- les 26 et 27 mai à l'école Lucie Aubrac de 16h30 à 18h30
- et 2 et 3 juin à l'école Sainte Anne aux mêmes heures.
- En dehors de ces dates, ils doivent être remis **en MAIRIE et non dans les écoles.**

2^{ème} partie – Les nouveaux temps d'activités périscolaires



3^{ème} partie – L'évaluation du projet

1/ Les modalités de l'évaluation



Les modalités de l'évaluation

- * Le comité de pilotage a décidé de procéder à l'évaluation du projet **une fois par trimestre.**
- * L'évaluation sera réalisée en interne par les **membres du comité de pilotage** (*au moins des représentants des enseignants et de la commune*) : **un référentiel d'évaluation sera à construire en partenariat.**

3^{ème} partie – L'évaluation du projet

2/ Les possibilités ouvertes par le décret du 7 mai 2014



2/ Les possibilités ouvertes par le décret du 7 mai 2014

- * L'évaluation sera d'autant plus importante que le décret du 7 mai 2014 ouvre d'autres possibilités d'organisation :
- * Les cinq matinées de classe demeurent obligatoires dans toutes les communes, dans toutes les écoles, pour tous les élèves.
- * **Le décret prévoit la possibilité, pour le recteur, d'autoriser à titre expérimental des adaptations sur l'organisation de la semaine scolaire voire de l'année scolaire.**
 - Possibilité de regrouper les activités périscolaires sur une seule après-midi dans le cadre d'un projet pédagogique de qualité
 - Possibilité d'alléger la semaine en réduisant le nombre d'heures d'école par semaine et en étalant ces heures sur les vacances.
- * **Les conditions :**
Un projet validé par les différents partenaires, spécifiquement les écoles (via le Conseil d'Ecole pour l'école Lucie Aubrac) et la commune

2/Les possibilités ouvertes par le décret du 7 mai 2014

- * **La commune a proposé au comité de pilotage de se lancer dans un projet expérimental.**
- * **L'organisation de la semaine aurait pu être la suivante :**

Proposition de projet expérimental

- 4 matinées d'école de 8h30 à 11h30
- 1 matinée le mercredi de 8h30 à 12h
- 3 après-midis d'enseignement de 13h30 à 16h
- 1 après-midi de TAP de 13h30 à 16h
- 1 pause méridienne de 2h
- La journée de TAP restait à définir mais elle n'aurait pu être positionnée le vendredi
- Les vacances d'été auraient été raccourcies d'une semaine et 2 jours.

L	7h-G	8h30	11h30	Pause Mérid	13h30- Ensgt-16h	G-19h	5h30
M	7h-G	8h30	11h30	PM	13h30- TAP-16h	G-19h	3h
M	7h-G	8h30	12h00	ALSH			3h30
J	7h-G	8h30	11h30	PM	13h30- Ensgt-16h	G-19h	5h30
V	7h-G	8h30	11h30	PM	13h30- Ensgt-16h	G-19h	5h30
				Total heures d'enseignement hebdomadaire			23h

2/ Les possibilités ouvertes par le décret du 7 mai 2014

- * Le comité de pilotage n'a pas approuvé la proposition : celle-ci ne sera donc pas adressée à l'inspection académique.
- * le projet de décembre 2013 a donc été confirmé.

3^{ème} partie – L'évaluation du projet

